

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

1. Mentions légales

Stück – Wood & Design est une société à responsabilité limitée au capital de 1.000 € inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Montpellier sous le numéro 928 066 869 dont le siège est situé au 34 rue du caminol à Saint Jean de Fos (34150) – France et ayant pour numéro de TVA intracommunautaire représenté par son Gérant M. ENTRINGER.

Stück – Wood & Design a pour courriel électronique peter@stuckatelier.fr et numéro de téléphone 07.71.26.91.60.

Vous pouvez contacter Stück – Wood & Design par téléphone aux créneaux suivants : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

2. Principes généraux

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les relations entre Sarl Stück – Wood & Design et ses clients, particuliers ou professionnels. Elles sont rédigées en français dans leur version originale qui seule fait foi et prévaut sur toute autre version.

La commande et/ou la signature des propositions commerciales par le Client valent acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

Une fois les propositions commerciales signées ou acceptées par mail, le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales et déclare expressément les accepter sans réserve.

Le fait de ne pas exercer, à un moment quelconque, une prérogative reconnue par les présentes Conditions Générales de Vente, ou de ne pas exiger l'application d'une stipulation quelconque de la convention issue desdites Conditions Générales de Vente ne pourra en aucun cas être interprété, ni comme une modification du contrat, ni comme une renonciation expresse ou tacite au droit d'exercer ladite prérogative dans l'avenir, ou au droit d'exiger l'exécution scrupuleuse des engagements souscrits aux présentes.

Dans l'hypothèse où l'un quelconque des termes des Conditions Générales de Vente serait considéré comme illégal ou inopposable par une décision de justice, les autres dispositions resteront en vigueur.

3. Prestations proposées

Stück – Wood & Design réalise pour ses clients les prestations suivantes :

- la conception et réalisation de meubles, menuiseries et ouvrages en bois et panneaux dérivés,
- la prestation de bureau d'étude technique (plans, dessins techniques, nomenclatures, dossiers de fabrication),
- le cas échéant, de leur livraison, pose et installation

Stück – Wood & Design peut sous-traiter tout ou partie de ses prestations.

Stück – Wood & Design est un bureau d'études spécialisé dans l'agencement sur-mesure et les domaines de la menuiserie, l'ébénisterie.

Stück – Wood & Design dispose des qualifications intellectuelles et techniques afin de réaliser les prestations commandées suivant les règles et normes en vigueur ainsi que dans les délais légaux.

4. Réalisation de devis

Les devis réalisés par Stück – Wood & Design sont sans engagement. Toute commande fait l'objet d'un devis envoyé par courriel ou voie postale ou remis en main propre.

Le devis mentionne les caractéristiques essentielles des prestations et biens à titre d'information précontractuelle au sens de l'article 1112-1 du Code civil.

Sauf mention contraire dans les conditions particulières, la durée de validité de l'offre de l'entreprise est de 30 jours à compter de sa date d'établissement.

Au-delà de cette période, Stück – Wood & Design n'est plus tenue par les termes de son offre.

Les devis réalisés par Stück – Wood & Design sont gratuits, sauf indication contraire sur ces derniers.

La commande devient définitive après signature du devis, ou validation par retour de mail par le client.

Une fois le devis signé, toute demande de report, ajout ou de modification de la prestation fera l'objet d'un nouveau devis ou d'un avenant.

5. Prix

Les prix pour les prestations proposées sont exprimés en euros, toutes taxes comprises (TTC).

Ils seront majorés, selon le type d'ouvrage, du taux de TVA applicable au jour de la signature du devis.

6. Modalités de facturation

Sauf accord contraire précisé sur le devis, la commande donne lieu au versement d'un acompte de 50 % du montant total du devis, le solde devant être réglé au moment de la livraison des prestations et/ou mobiliers listés dans le devis.

Une ou plusieurs provisions peuvent être demandées lors de la réalisation des prestations selon l'avancement des travaux.

En cas d'annulation par le client après acceptation, l'acompte reste acquis par Stück – Wood & Design.

Le solde est exigible à la livraison ou à l'achèvement des travaux.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Les prestations de bureau d'étude (plans, dessins techniques, nomenclatures, dossiers de fabrication) font l'objet d'une facturation indépendante de la réalisation des ouvrages.

Les montants facturés pour les prestations de bureau d'étude technique restent dus, même si le client décide de ne pas confier la fabrication à l'artisan.

En cas de report de l'installation du mobilier par le client de plus de 30 jours ou en cas d'impossibilité de procéder à la livraison et/ou à l'agencement du mobilier chez le client dans les délais prévus au devis pour une raison qui n'est pas imputable à Stück – Wood & Design, le solde de la facture devient immédiatement exigible et devra être réglé, à première demande.

Aucun escompte pour règlement anticipé ne sera réalisé.

En cas de retard de paiement, l'application de pénalités de retard conformément à la législation en vigueur sera réalisée.

Pour les seuls clients professionnels ressortissant aux dispositions de l'article L. 441-10 du code de commerce, en cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 et D. 441-5 du code de commerce).

Lorsque les frais de recouvrement exposés seront supérieurs à cette indemnité forfaitaire, Stück – Wood & Design se réserve la faculté de demander une indemnisation complémentaire au moins égale aux frais réels engagés, sous toute réserve de demande en dommages et intérêts pour le préjudice subi.

7. Obligations des parties

7.1. Obligations du Client

Le client s'engage à collaborer de bonne foi avec Stück – Wood & Design afin de lui permettre d'exécuter ses prestations convenablement.

Le client s'engage à immédiatement communiquer, à la demande de Stück – Wood & Design, tous les éléments et informations qu'elle jugera nécessaire à l'exécution de ses obligations afin, notamment, de lui permettre de respecter le calendrier convenu.

Les prestations établies feront l'objet d'une vérification à la charge du client. Une fois vérifiées, les plans seront considérés comme exploitables afin de réaliser les ouvrages demandés.

Le Client est seul responsable de l'exactitude, de la complétude et de la conformité des informations, données techniques, dessins, plans, mesures, spécifications ou toute autre donnée fournie à Stück – Wood & Design pour l'exécution de la commande.

En particulier, le Client garantit que :

- Les dimensions, plans ou dessins fournis sont corrects, complets et utilisables en l'état ;
- Les produits ou services commandés sont conformes aux exigences techniques et réglementaires applicables dans le pays d'utilisation ;
- Toutes contraintes légales, normatives ou administratives spécifiques ont été portées à la connaissance du Stück – Wood & Design de manière claire et préalable.

Stück – Wood & Design ne pourra être tenu responsable des conséquences directes ou indirectes, notamment des défauts de conformité, retards, surcoûts, dommages ou non-conformité des produits ou services livrés, résultant :

- D'informations erronées, incomplètes ou transmises tardivement par le Client ;
- D'une utilisation non conforme des produits ou services.

En cas d'erreur ou d'omission du Client sur les éléments susvisés, tous frais supplémentaires engagés par Stück – Wood & Design (modification, reprise, déplacement, etc.) seront à la charge exclusive du Client.

7.2. Obligations de Stück – Wood & Design

Les services proposés par Stück – Wood & Design sont limitativement définis dans le devis.

Lorsque Stück – Wood & Design fournit des conseils pour l'aménagement et l'agencement de lieux. Les préconisations de Stück – Wood & Design sont des propositions qui doivent être validées auprès des techniciens, lorsqu'elles affectent le second œuvre et le gros œuvre. Il appartient à l'entreprise en charge de ces travaux de vérifier qu'ils sont conformes aux prescriptions techniques avant de les réaliser, sans que le client ne puisse agir à ce titre à l'encontre de Stück – Wood & Design.

Stück – Wood & Design est tenue à une obligation de moyens quant à l'exécution des prestations listées dans les devis.

Stück – Wood & Design s'engage à rendre compte régulièrement de son travail afin d'obtenir l'approbation du client sur les choix qui le concerne.

Stück – Wood & Design remet au client des visuels à rendu photo-réaliste ou couleurs. Ces visuels sont non contractuels.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

8. Délais de réalisation

Les délais mentionnés sur les propositions commerciales sont proposés par Stück – Wood & Design. Les délais indiqués sont donnés à titre indicatif, ils peuvent être modifiés en fonction de l'avancement des études des autres intervenants.

Les cas où les délais de réalisations des missions accordées seront prorogés de plein droit sont :

- La force majeure,
- L'attentes des documents, informations, dimensions essentiels à la réalisation des missions vendues,
- Retard de paiement des acomptes.

Cette liste n'est pas exhaustive.

9. Travaux supplémentaires

Tous travaux non prévus explicitement dans l'offre seront considérés comme travaux supplémentaires. Ils donneront lieu, avant leur exécution, à la signature d'un avenant mentionnant notamment le prix de ces nouveaux travaux et le nouveau délai d'exécution, le cas échéant.

En cas de modifications de conception impliquant des changements aux études réalisées. Cette révision sera définie en accord bipartite entre les parties contractantes et fera l'objet d'un avenant au devis initial.

10. Livraison des prestations

10.1. Livraison et installation

La livraison et/ou l'installation s'effectuent à l'adresse indiquée par le client.

En cas de modification de l'adresse de livraison et/ou d'installation le client devra avertir dans les meilleurs délais Stück – Wood & Design. Si la modification engendre des coûts supplémentaires, ces derniers seront facturés au client.

En cas de défaut de conformité ou de mobilier et accessoires endommagés, Stück – Wood & Design fera de son mieux, en fonction de la situation, pour que le bien concerné soit remplacé et ou compléter dans les meilleurs délais, sans que sa responsabilité puisse être engagée sur les éventuels manquements de ses fournisseurs et/ou prestataires ou encore que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité ou à la résolution de la commande.

Les risques de perte ou détérioration sont transférés au client dès la livraison. À partir de ce moment, le client devient responsable de l'état du produit, même si un dommage survient après la livraison.

Tout dommage ou perte survenue est à la charge de l'artisan lors qu'une sous-traitance est réalisée ou de Stück – Wood & Design.

Après livraison, le client est responsable et doit vérifier l'état du produit à la réception.

10.2. Diffusion des plans

La livraison des plans et croquis est effectuée, soit électroniquement par e-mail avec un lien de téléchargement ou par courrier postal en fonction de la demande du client. Les formats informatiques des supports établis sont : PDF, JPG, DWG, DXF, STL, Excel. Les plans de réservation seront transmis des autres intervenants sous un seul format PDF ou DWG.

11. Reserve de propriété

Stück – Wood & Design se réserve, jusqu'au complet paiement du prix par le client, un droit de propriété sur les biens mobiliers vendus, lui permettant de reprendre possession desdits biens. Le client s'engage ainsi jusqu'à complet paiement du prix à ne pas revendre ou mettre en gage les biens. La propriété des biens mobiliers vendus reste acquise à Stück – Wood & Design jusqu'au paiement effectif et complet du prix, en principal et accessoires.

Le défaut de paiement pourra entraîner la revendication d'une partie ou de la totalité des biens à concurrence des sommes dues ou à échoir. Les chèques ne seront considérés comme des paiements qu'à compter de leur encaissement effectif. Jusqu'à cette date, la clause de réserve de propriété conserve son plein droit.

Ces stipulations ne font pas obstacle au transfert au client, dès la livraison, des risques de perte et de détérioration des biens achetés, ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner.

En conséquence, le client s'oblige, à faire assurer, à ses frais, les biens commandés, au profit de Stück – Wood & Design, par une assurance ad hoc, jusqu'au complet transfert de propriété et à en justifier à cette dernière lors de la livraison.

12. Délai de rétractation (ventes à distance ou hors établissement)

Le client professionnel passant commande dans le cadre et pour les besoins de sa profession, il ne bénéficie pas du droit de rétractation prévu par le Code de la consommation.

Le client consommateur ne bénéficie pas du délai de 14 jours pour se rétracter. En effet, ce droit ne s'appliquant pas :

- aux biens confectionnés selon les spécifications du client ou nettement personnalisés (ex. meubles sur mesure),
- aux travaux ou prestations déjà exécutés avec l'accord du client.

13. Force majeure

Les parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du code civil. La partie constatant l'événement devra sans délai informer l'autre partie de son impossibilité à exécuter sa prestation et s'en justifier auprès de celle-ci. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

14. Garanties Assurance

Stück – Wood & Design a souscrit une assurance responsabilité civile et professionnelle « Contrat : MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE BTP » auprès de la compagnie BPCE IARD.

Le client déclare quant à lui être titulaire d'une assurance garantissant sa responsabilité civile. Il relève de la seule responsabilité des clients de vérifier que les assurances des prestataires intervenants sur le chantier couvrent la réalisation des travaux sollicités.

Les réalisations bénéficient de la garantie légale de conformité et de la garantie contre les vices cachés.

15. Propriété intellectuelle

Le Client ne dispose d'aucun droit de propriété intellectuelle ou industrielle sur les produits Stück – Wood & Design demeurant propriétaire exclusif de tous ces droits.

Toute utilisation de quelque manière que ce soit par le Client de la marque STÜCK ou à ses fournisseurs et fabricants est strictement interdite, sauf accord de Stück – Wood & Design.

Le non-respect de cette interdiction constitue une contrefaçon pouvant engager la responsabilité civile et pénale du contrefacteur.

Aucune des dispositions des présentes Conditions Générales ne pourra être interprétée comme conférant au Client une licence sur un quelconque droit de propriété intellectuelle.

16. Données personnelles

La collecte de certaines données personnelles du client est essentielle à la réalisation des missions de Stück – Wood & Design. Les données personnelles recueillies auprès des clients font l'objet d'un traitement informatique réalisé par LV Stück – Wood & Design. Elles sont enregistrées dans son fichier clients et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des commandes et des garanties éventuellement applicables.

Stück – Wood & Design est le responsable du traitement des données. L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions.

Les informations collectées dans le cadre de la relation commerciale sont utilisées uniquement pour le traitement de la commande et ne sont pas transmises à des tiers sans accord.

Dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles.

Conformément à la réglementation applicable, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale suivante : 34 rue du caminol à Saint Jean de Fos (34150).

En cas de réclamation, le client peut adresser une réclamation auprès de Stück – Wood & Design dans les conditions prévues dans la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

17. Loi applicable et règlement des différends

Les présentes Conditions Générales sont soumises au droit interne français et notamment aux dispositions du code de la consommation.

Pour le client professionnel, les litiges nés entre Stück – Wood & Design et le client professionnel en application des présentes Conditions Générales relèveront de la compétence du tribunal du lieu du siège de Stück – Wood & Design.

Pour le client consommateur au sens de l'article liminaire du code de la consommation devra en premier lieu adresser sa réclamation directement par courrier à l'adresse postale suivante :

Stück – Wood & Design
34 rue du caminol
SAINT JEAN DE FOS 34150

Toute réclamation doit être adressée par écrit à l'adresse postale du siège ou par courriel à peter@stuckatelier.fr

Si cette tentative échoue, le client pourra recourir à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends et notamment en ayant recours, gratuitement, dans le délai d'un an à compter de sa réclamation, au médiateur de la consommation compétent selon les dispositions du Titre Ier du Livre VI du code de la consommation.

En cas d'échec de cette médiation, ou si vous ne souhaitez pas y recourir, le client demeurera libre de soumettre son différend aux tribunaux compétents.

18. Élection de domicile

Pour l'exécution de ses contrats et des présentes, Stück – Wood & Design opère élection de domicile en son siège 34 rue du caminol à Saint Jean de Fos (34150).